Octobre 2006

# CHOSES LUES*

REVUE DE PRESSE

addap 13

## PREVENTION SPECIALISEE

*Eduquer dans la rue*


SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR


*D'entrée disons que ce mot, « anniversaire », tant entendu ces derniers temps ne nous convenait pas. Comme s'il induisait rupture et temps d'arrêt alors même que nous savons combien tout se tisse et se construit dans la continuité, et dans le silence en quelque sorte, espace propre à l'action sociale, fait de petites choses qui parleront plus tard, beaucoup plus tard. Et comme en outre l'événementiel n'est pas notre partie, comment faire avec le matériau qui s'est présenté, voire accumulé à partir du 25 octobre ? Eh bien malgré la gravité ou peut-être même à cause de la gravité des événements de Marseille et banlieue parisienne, nous l'avons traité en maintenant notre cap habituel : donner un canevas avec des repères auxquels se reporter ultérieurement. Aider à une réflexion que justement la pression de l'événementiel ne permet pas toujours d'étayer.*

D'abord donc des chiffres sur les attaques contre les forces de l'ordre, et les projets de criminalisation qui s'ensuivent avec propositions d'amendements au projet de prévention de la délinquance et des réactions que nous vous encourageons vivement à lire. Ensuite des paroles : habitants des quartiers mais aussi élus et policier. Et un bilan comparatif au niveau européen : non pas pour dire que « c'est » mieux ailleurs, mais pour prendre du recul : distinguer ce qui est de l'ordre de « l'ici » alors que cela paraît aller de soi. Voilà comment nous avons fait.

Et que disons-nous ce mois-ci du projet de prévention de la délinquance ? Eh bien nous disons une fois de plus qu'il faut attendre. Fin novembre les débats reprendront à l'Assemblée nationale. Ce délai n'empêchant par ailleurs personne de réfléchir, vous trouverez un état des réactions du secteur, et, au-delà, trois articles qui nourrissent la réflexion à travers pistes et points de vue où partout on retrouve l'enchevêtrement de ce projet, autant thématique que temporel, avec l'autre projet de loi, celui qui réforme la protection de l'enfance.

Le chômage est de nouveau à la baisse : vous le savez, lisez les indicateurs.

Lisez les retours du questionnaire OIP distribué dans les prisons... et parcourez l'ensemble du dossier. C'est tout de même une question qui semble bouger.

Un peu de baume au cœur pour les intervenants sociaux que vous êtes ? On peut vous dire, et cela nous frappe semaine après semaine, que la notion « d'accompagnement social » revient comme un leitmotiv. Que l'on parle accès au logement, sortie de l'aide alimentaire, insertion professionnelle (un bel article du Président de l'Union des Missions Locales), partout on tire la conclusion que cet accompagnement est indispensable. Voilà nous avions envie de le dire dans un contexte où peut-être le moral flanche de temps en temps ?

En bibliographie nous avons introduit des sous-rubriques : pour tous les goûts et toutes les humeurs. Pour ceux qui ont du temps et ceux qui n'en ont presque pas. Un ensemble sur les inégalités nous paraît digne de consultation. Voilà, nous vous souhaitons une bonne lecture de cette entrée dans l'automne.

*A bientôt.*

CONSEIL GENERAL BOUCHES-DU-RHÔNE

L'addap13 est une association de Prévention Spécialisée conventionnée avec le Conseil Général des Bouches du Rhône


*Contact : genevieve.casanova@addap13.org

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Ganay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : addap13@addap13.org

# REVUE DE PRESSE

## SOCIÉTÉ


Attaques contre les représentants de l'autorité : projets de criminalisation, réactions ..... p. 04
27/10/2005-27/10/2007 : des paroles, et un point à l'échelle européenne ..... p. 05
Le micro-crédit : un prix Nobel, des initiatives, et un bilan ..... p. 06
SDF : une enquête de l'Insee et autres infos ..... p. 06
La réforme de la justice présentée en conseil des ministres ..... p. 07
Prisons : résultats du questionnaire OIP, Conseil de L'Europe et autres infos ..... p. 07
Dossier Etrangers ..... p. 08


## TRAVAIL SOCIAL


Réflexions / réactions autour du projet de loi prévention de la délinquance ..... p. 09
Responsabiliser les parents : lourd de sens ? ..... p. 10
Professionnels de l'action sociale, auxiliaires de la justice ! ..... p. 10
ONED : permettre suivi individualisé et anonymisé ..... p. 11
Accès rapide l'emploi : « vision réductrice de l'insertion ..... p. 11
« Contre la misère il ne faut plus attendre ! » ..... p. 12
Quelles pratiques pour une sortie définitive de l'aide alimentaire ? ..... p. 12
Répartition géographique des allocataires des minima sociaux fin 2005 ..... p. 12
« Un cadre pour donner sens à l'innovation en travail social » ..... p. 12
Travail social : malaise à tous les étages ..... p. 13
1 870 structures accueillent enfants et adolescents en difficulté sociale ..... p. 13
Profession et Formations sociales : diplôme ingéniérie et autres infos ..... p. 14


## EMPLOI


Le chômage repasse sous la barre des 9 % en septembre ..... p. 15
Cumul entre revenus d'activité et minima sociaux au 01/10/06 ..... p. 15
Informations du mois ..... p. 15

Informations du mois ..... p. 16

MDM exige une couverture maladie « véritablement universelle » ..... p. 17
Un portrait des fumeurs de cannabis ..... p. 18

ASH du 6 octobre 2006 ..... p. 18
ASH du 27 octobre 2006 ..... p. 18

ASH du 13 octobre 2006 ..... p. 19
ASH du 20 octobre 2006 ..... p. 19
ASH du 20 octobre 2006 ..... p. 21
Le Monde ..... p. 21

## Attaques contre les représentants de l'autorité : projets de criminalisation, réactions

*Le Monde du 17/10 au 01 /11 /06 – 06 304 - 11*

☺ ☹

*La première partie peut utilement être croisée avec vos constats sur le terrain. Et le reste est à lire. Parce qu'en rapport tout d'un coup avec le projet de loi sur la prévention de la délinquance. Avec d'ores et déjà des éléments de réflexion. Situer les propositions dans le réel ? C'est ambitieux certes mais rien n'empêche d'essayer.*

### Les forces de l'ordre, cible privilégiée des violences urbaines

En 2005, a été créé l'Indicateur national de violences urbaines, non exhaustif (9 rubriques)

**Indique hausse de 30 %** violences contre forces de l'ordre en septembre (par rapport à août)

**Syndicats policiers** estiment qu'un désir de cibler la police se diffuse, de manière inédite.

Une estimation mensuelle de la prudente mais d'autres chiffres vont même sens : 2 458 policiers blessés en mission 1° sem. 06 (4 246 pour toute 05)

**Depuis septembre tendance à un déplacement des cibles matérielles aux cibles humaines**. Incendies biens publics (dont poubelles) en baisse de 10 % et incendies de voitures **stables mais les jets de projectile ont augmenté de 30 %** (ainsi que rodéos urbains servant parfois d'appât)

**RG** : s'interrogent sur possibilité d'un mimétisme lié aux références anniversaire violences nov. 2005 mais ne pensent pas que les conditions d'une commémoration sont réunies. Cette date n'est pas « traditionnelle », comme le 31/12 par ex.

**Ministère Intérieur** : note rôle syndicats policiers « dans la médiatisation des agressions ». Fin nov. élections professionnelles chez les policiers, qui demandent plus de moyens. Représentants devaient être reçus le 17/10 par M. Sarkozy.

**Exemple et paroles dans l'Essonne (91)**

186 policiers blessés sur 8 premiers mois 06, soit 23 par mois contre 19/ mois en 05 et 13/ mois en 04

**Agressions plus nombreuses mais aussi plus violentes**. Jets d'objets très lourds : barres de fer, plaque d'égout, extincteur, pavés, parpaings

Plus de patrouille isolée dans certains quartiers, surveillance toits et fenêtres, débarquement en nb…

Dans les cités tournent les histoires de « bavures » : fouilles abusives, insultes…Difficiles à corroborer

Un commissaire d'Evry : **« s'il y avait tant de violences (…) on les verrait apparaître sur vidéos qui circulent un peu partout (…) presque plus d'intervention sans qu'un spectateur filme »**

**BAC de Corbeil**: « quelques dizaines de jeunes pourrissent la vie dans les cités » Incriminent le « business ». Ne voient qu'un travail d'éducation à long terme pour en venir en bout.

Mais en attendant tous demandent une justice plus sévère, davantage de policiers et craignent qu'un d'entre eux n'utilise un jour son arme « en légitime défense », avec risque d'embrasement.

### Réaction gouvernementale aux agressions contre les forces de l'ordre

**M. de Villepin** demande à MM. Sarkozy et Clément, le 16/ 10, une proposition **« pour durcir les sanctions contre les atteintes aux représentants de l'autorité publique »**

**M. Sarkozy le 19/10** : **la cour d'assises pour les auteurs d'agressions physiques** contre des policiers, gendarmes ou sapeurs-pompiers

**Syndicat Magistrature** : « encombrer les cours d'assises qu'on sait déjà surchargées n'est pas responsable » ; **Union Syndicale Magistrature** « juger ces affaires en cours d'assises serait contre-productif car moins rapide »

**Le garde des Sceaux au Sénat le 19/10** : annonce durcissement des peines pour ceux qui tendent des guets-apens aux policiers.

**Arbitrage en attente : propositions à présenter dans les 10 jours sous forme d'amendements au projet de loi sur la prévention de la délinquance**

Dernier état **propositions de la chancellerie** :

**Violences volontaires** en bande organisée ou guet-apens contre agent force publique, pompiers ou employé transports publics : si ITT + 8 j, jugement cour d'assises - 15 ans, (si infirmité permanence 20 ans et 30 si décès)

**Délit d'embuscade** contre forces de l'ordre : reposerait sur intention et pas sur passage à l'acte (peine maximale 5 ans)

**Actes de rébellion** : passerait de 6 mois à 1 an de prison et **provocation directe à rébellion** d'une amende 7 500 € passerait à 2 mois prison

**Différence importante** entre ces propositions et celle de M. Sarkozy qui visait des faits plus nombreux que les guets-apens. Tous niveaux de gravité confondus, 786 condamnations en 2004 contre 255 en 2000 (Voir art. précédent)

**CNRS, M. Robert** : « gouvernement lancé dans une fuite en avant législative (…) depuis 2002, la tendance est nette : suppression police proximité, affaiblissement tissu social, fin expériences médiation sociale. Le résultat en a été les émeutes de novembre 2005 »

**CNRS, M. Lagrange** : « **on criminalise de façon précoce car on n'arrive pas à répondre sur plan éducatif en redonnant sens aux interdits** »

**Justice-police, en phase**

***M. Jobard, CNRS-ministère justice***

Le ministre de l'Intérieur dénonce l'augmentation des délits commis sur les policiers et l'impunité frappant leurs auteurs.

Pour **déterminer sévérité / clémence justice**, il faut comparer les peines prononcées à infraction et situation (judiciaire, professionnelle, etc..) égales

J'ai examiné **les sanctions** ayant frappé les auteurs d'infractions à dépositaires de l'autorité publique (**IPDAP**, surtout fonctionnaires police), dans un **TGI** banlieue est Ile-de-France de **1965 à 2005**.

**Infractions constatées par policiers et jugées par magistrats sont en forte hausse depuis milieu années 1990 et notamment depuis début 2000**

On juge au fur et à mesure des constatations

**Peines prononcées de plus en plus lourdes** : peines de prison un peu supérieures à 10 % des sanctions pour 1985/ 1994. Aujourd'hui 20 % peines avec durées emprisonnement plus longues, amendes plus fortes, de même que les intérêts civils.

**Cette sévérité plus grande est-elle liée à une violence plus forte dans les infractions ? Non** : la part des violences diminue dans les IPDAP

Emprisonnement ferme pour un tiers des personnes et avant tout pour récidivistes et comparutions immédiates (mais ce sont souvent les mêmes)

**Conclusion : la justice est plus sévère qu'avant et plus sévère qu'avant vis-à-vis des récidivistes auxquels elle réserve un traitement particulier** (50 % écopent emprisonnement ferme)

**Quid du projet de faire juger violences sur agents aux assises :** en 2004 on répertorie 20 000 actes violence sur représentants autorité publique, dont 90 % entraînent ITT moins de 8 jours.

Les porter aux assises serait considérer toute violence sur policier passible d''emprisonnement de plus de 10 ans : « **mettre sur le même plan le crachat et l'intention de tuer ne ferait de sens ni pour le condamné ni pour le policier** »

De toute façon les attaques les plus graves sont d'ores et déjà jugées en assises

Enfin les assises jugent 3 200 affaires par an ; y ajouter les 20 000 semble contraire aux objectifs de plus grande célérité de la justice (on attend le jugement environ 60 mois …)

## 27 octobre 2005 / 27 octobre 2006 : des paroles, et un point à l'échelle européenne

*Le Monde du 21/10 au 01 /11 /06 – 06 315 – 11 - Lien social – 02/11/06 – 06 315 - 11*

☺☺ ☹

*Date difficile : nous avons choisi d'extraire de l'actualité, de manière la plus chronologique possible tendances, chiffres, et propos sur lesquels revenir, étayer une réflexion que l'événementiel partout présent sollicite tous les jours... sans toujours la permettre. Ne ratez pas le bilan comparatif européen. Toujours intéressant de prendre la mesure du « culturel » là où on voit parfois de « l'inévitable »... et vous pouvez aussi aller sur Internet dans le même esprit.*

**Clichy-sous-Bois le 27 octobre 2006**

Une marche silencieuse a réuni plusieurs centaines d'habitants, en hommage aux deux « morts pour rien ». Inauguration d'un mémorial.

**Nuit du 27 octobre 2006**

277 véhicules incendiés sur l'ensemble du territoire, dont 43 par propagation des flammes. (source policière)

Plus élevé que la moyenne habituelle (de 70 à 100)

Loin des chiffres de 2005 (jusqu'à 1 400 en 1 nuit)

**Des maires en première ligne**

De nombreux maires du 93 avaient mis en place des animations (comme les 14 juillet et 31 décembre), ainsi que des dispositifs de sécurité

Des élus critiquent l'emballement médiatique : autour de « l'anniversaire » du 27/10, et redoutent possibles effets pervers. Présence journalistes et de média internationaux, notamment communes du 93

Maire de Drancy : « cette espèce de fébrilité de l'anniversaire (…) que personne n'avait en tête parmi les jeunes »

Maire de Montreuil : « Risque de provoquer une sorte d'excitation et pousser des jeunes en quête de médiatisation à des actes coupables »

Maire Montfermeil : « On ne peut régler en 1 an ce qu'on n'a pas changé en 20. Mais le fait de poser sans cesse cette question risque d'accréditer aux yeux des habitants l'idée que rien n'a été fait »

**Renseignements généraux**

Rapport du 11/10 : **« la plupart des conditions qui ont amené, il y un an, un déclenchement de la violence collective (…) sont toujours réunies** »

**Syndicats de policiers**

**FO** : propose « une journée nationale du droit de retrait » refuser interventions jugées trop risquées

**Alliance** (gardiens de la paix) : a tenu un « meeting de la contestation policière » le 26/10 et revendique un « Grenelle de la sécurité »

**UNSA-Police** (« le plus gaude » gardiens de la paix) : « **il faut recréer une police de voisinage, de proximité, proche de la population** »

**20 000 doléances pour « mettre des mots sur les maux »**

Initiative du collectif **AC le feu**, collectif né fin novembre 2005 avec l'idée de « remettre en phase la population et les politiques »

Tour de France entamé après les émeutes auprès des habitants de 120 communes

« Pourquoi le gouvernement n'empêche pas les délocalisations » ; « le gouvernement a une politique de ghettoïsation » ; « personne n'est à l'écoute de nos pbs » « la police abuse de ses pouvoirs », ce sont quelques exemples

Les doléances devaient être déposées à l'Assemblée nationale le 25/10 et on donné lieu à une **vingtaine de propositions c/** emploi, discriminations, inégalités, logement et pratiques policières.

**Comment font-ils ailleurs ?**
**Entretien avec M. Jacquier, CNRS,**
**Expert auprès de l'UE pour politique de la ville**

Depuis le début 80 violences dans les banlieues françaises. Spécificité hexagonale dans l'UE ?

Quelques mois avant les « Minguettes » (81), émeutes à Brixton (sud de Londres) ; ailleurs en Angleterre 86, 87 et d'autres pays aussi, notamment Belgique et Pays-bas dans cette période

Généralement dans des villes dynamiques et peu meurtrières (contrairement USA 1960 ou 1990). En Europe les morts précèdent événement : détonateurs

Violences, comme en France, dans des quartiers d'habitat social à la périphérie des villes ?

Dans l'Europe des 15, la France est le pays qui concentre la plus forte proportion grands ensembles publics. Ailleurs existent aussi des poches de pauvreté : quartiers anciens ou zones pavillonnaires (on trouve les grands ensembles dans les pays du Sud mais c'est plus récent, peu logements sociaux)

Causes identiques partout pour ces émeutes ?

Les premiers touchés sont les anciennes puissances coloniales ayant accueilli des migrants issus de ces pays (France, UK, Pays-Bas, Belgique)

**Ampleur particulière en France** : passé colonial « **refoulé** » et **sous-représentation dans les instances politiques**, quel qu'en soit le niveau.

Pb renforcé par absence droit vote et éligibilité

Conseils quartiers créés dans certaines communes pour prendre en compte attentes habitants mais « ne peut se substituer à une démocratie représentative trop timorée »

Quelle action mise en place dans les pays touchés ?

En dehors France, 2 pays ont lancé programmes.

**Royaume Uni** : un rapport sur émeutes Brixton avait insisté sur violences commises par la police et mauvaises relations jeunes / autorités dans quartiers défavorisés.

**Réforme police** : recrutement femmes, personnes issues minorités, initiation langues étrangères, droit recours contre forces de l'ordre + action conciliant **économie et approches sociales** (subventions…)

**Pays-Bas** : politique urbaine centrée **sur lutte contre insécurité c/ femmes et immigrés + actions favorisant intégration**

Réformes prenant appui sur collectivité locales avec « **exécutif collégial représentant communautés** »

Meilleurs résultats qu'en France ?

Pas identifié politiques ayant combattu « de façon satisfaisante

la fragmentation sociale et spatiale »

« **Les autres pays font beaucoup plus confiance aux communautés de base (…) approches un peu moins procédurales et technocratiques** » ; moins centralisés, négocient davantage.

**Indicateurs socioéconomiques : villes pas plus mal loties en France qu'ailleurs**. Bénéficient encore de l'efficacité de l'Etat et d'un fort filet de protection. + Améliorations architecturales dues politique de la ville.

Politique souvent critiquée pour sa complexité…

Beaucoup d'autres pays ont **modifié leur « organisation politico-administrative** » : donner rôle accru aux acteurs locaux.

Modèle européen fait ressortir 4 échelons :

Union européenne

Régions nationales (états fédérés) et transfrontalières

Villes et régions urbaines

Territoires ou communautés de base

France n'a guère innové malgré décentralisation II. L'Etat central prétend toujours au rôle de « grand ordonnateur » du changement et ce n'est guère contesté par les acteurs locaux

**Violences urbaines : une exception française ?**

C'est ce qu'a étudié le centre d'analyse stratégique

4 types de violences collectives prises en compte :

Conflits entre gangs

Phénomènes de débordement

Affrontements techniques

Conflits dirigés contre autorités

Conflits récents dirigés contre l'autorité en Australie, USA, Angleterre et Pays-Bas

Caractéristiques communes des populations: relégation spatiale et économique, environnement dégradé… Caractère protestataire.

**Violences France 2005 exceptionnelles par durée et propagation mais pas par leur nature**. Observateurs étrangers y ont souligné le sang-froid des forces de l'ordre et il n'y a pas eu d'affrontements ethniques

*Note de veille n° 31 sur* www.strategie.gouv.fr

## Le micro-crédit : un prix Nobel, des initiatives, et un bilan

*Le Monde – 12 – 16 /10/2006 – 06 305 – 11 - ASH – 06/10/06 – 06 305 - 11*

☺☺

*Cela fait longtemps déjà que nous parlons du micro-crédit chaque fois que nous avons matière mais un prix Nobel, là vraiment ne pouvions résister !! Au-delà , vous verrez, la question s'étoffe, la tendance s'accentue. A suivre, toujours.*

**Muhammad Yunus, Nobel « prêteur d'espoir »**

M. Yunus, économiste a créé il y a 30 ans, une banque pour les pauvres au Bengladesh.

La Grameen Bank : 6 millions clients et le montant des prêts qu'elle accorde équivaut à 1 % du PIB

**Il obtient à ce titre le prix Nobel de la paix 2006, le comité estimant « qu'une paix durable ne [peut] être obtenue sans qu'une partie importante de la population trouve les moyens de sortir de la pauvreté** »

**Les initiatives se multiplient pour promouvoir l'activité économique dans les banlieues**

PlaNet Finance, ONG spécialisée dans microcrédit et présidée par M. Jacques Attali, présente son programme « **entreprendre en banlieue** »

Pour **« susciter dans ZUS des créations de petites entreprises répondant à besoins de proximité** » et manquants (réparations, restauration…)

Fonds DIV et Caisse des dépôts et consignations

**Antennes locales** dans les quartiers (Assocs de détection et accompagnement micro entrepreneurs – Adam), confiées à responsables « **issus de ces cités et qui ont réussi** » : informer et orienter

« Nous irons chercher les jeunes là où ils sont »

Selon PlaNet, un des freins au micro-crédit en France : offre et demande ne se rencontrent pas

Démarrage sur 5 sites , objectif 120 à 150 créations la 1° année à raison de 3 500 € par entreprise

**Ce n'est pas la seule initiative** : des grandes entreprises s'engagent à favoriser la diversité, les banques augmentent leurs crédits aux réseaux financement des exclus sociaux, etc.. mais

**Agence CFIE-Conseil : « la plupart des entreprises éprouvent encore de nombreuses difficultés à appréhender leurs liens avec la société dans laquelle elles évoluent** »

**« *Le micro-crédit dans les quartiers en difficulté* » : un bilan positif de l'ADIE**

Association pour le droit à l'initiative économique, en collaboration avec Sciences-Po

Taux chômage ZUS supérieur moyenne nationale (20,7 % population active) mais dynamisme en terme création d'entreprises, notamment petites, et notamment grâce au micro crédit.

Public touché exclu du marché travail à plus 90 % et 55 % bénéficiaire minima sociaux.

Plus de personnes étrangères bénéficiant de prêts dans les ZUS que dans les autres quartiers

**ADIE déplore que politique de la ville encourage peu la création de micro entreprises**. La priorité étant donnée aux moyens d'attirer dans les ZUS des entreprises moyenne mais l'impact reste faible sur l'emploi ; parfois même les personnes de ces quartiers en restent exclues (manque qualif.)

Propose entre autre que le « soutien à l'initiative économique des habitants » figure dans les CUCS

Etude dispo sur www.adie.org

## SDF : une enquête de l'Insee et autres infos

*Le Monde – 27/10/06 – 06 320 - 11 - ASH- 20/10/06 & 10/11/06 – 06 320 -11*

☺☺ ☹

*Vous direz que vous le saviez : oui mais c'est clair, précis, et certains chiffres peut-être nouveau. En outre dossier consultable facilement sur Internet.*

**Une enquête de l'Insee sur les SDF décrypte les facteurs de l'exclusion**

Nombreux points communs avec population habitant à l'hôtel ou hébergés par des tiers.

Pourcentages personnes nées à l'étranger ou issues de la classe ouvrière presque identiques et également la proportion d'hommes à 64 %

**Mais chômeurs et inactifs plus nombreux chez les SDF (70 %) que chez les mal logés (48 %)**

« La situation des SDF constitue un cas extrême d'un pb pus général » Insee

Affecte en 1° lieu les hommes, les célibataires, et les personnes niveau instruction / qualif est bas

Circonstances dans lesquelles le dernier logement a été quitté : départ domicile conjugal 26 % ; fin vie commune avec parents 21 % ; arrivée sur territoire nationale 19 % ; pb loyer 16 %.

**Pèsent aussi d'autres facteurs, plus structurels** : L'Ined attire l'attention sur l'importance du **placement** par ex. **23 % de personnes ayant été confiées à établissement ou familles d'accueil parmi les SDF** (2 % en population générale)

Source potentielle de « **vulnérabilité** » : **la fin de la prise en charge par les services sociaux constitue « un moment à fort risque de précarisation** »

Mme Join-Lambert : constats qui **« invitent à l'adoption de problématiques nouvelles d'analyse et d'action, plus collectives et moins exclusivement centrées sur les individus** »

Développement offre logement, lutte contre échec scolaire et prise en charge collective des enfants sont suggérés entre autres.

Dispo www.insee.fr – éco stat n° 391-392

**Sans-domicile : une cible mouvante »**

« *Recherches et prévisions* » dresse une typologie à partir de l'enquête Insee

*N°85 – 09/06 – Tel 01 45 65 52 52*

Consultable aussi sur www.cnaf.fr

**« Le droit à la santé est un droit humain : garantir l'accès des SD à la santé »**

**La Feantsa** juge situation SDF sur le plan sanitaire « **particulièrement urgente et accablante** »

**Vulnérabilité** : importance des troubles physiques et mentaux et difficulté à accéder à un traitement

Pays de l'Union ont dispositifs garantissant accès gratuit ou faible coût à la santé, mais difficultés à exercer ces droits.

En outre l'attitude des professionnels de la santé constitue un « **obstacle significatif** »

Il faut les sensibiliser et aussi initier les intervenants sociaux à une meilleure compréhension des troubles et besoins

Dispo sur www.feantsa.org

## La réforme de la justice présentée en conseil des ministres

*ASH- 27/10/06 – 06 316 – 11 - Le Monde – 25/10/06 – 06 316 - 11*

☺

*C'est à lire, trace des perspectives intéressantes même si on est loin du bouleversement annoncé.*

Le 24/10 : continuité rapport suite affaire d'Outreau

Sera examinée en janvier 07 - procédure d'urgence

**Saisine médiateur République** : par toute personne s'estimant confrontée dysfonctionnement

**Magistrats** : période probatoire avant entrée magistrature – suspension si cas pathologiques

**Mineur** victime infraction sexuelle : enregistrement auditions toujours obligatoire **et leur consentement** n'est plus indispensable. Et assistance d'un avocat **obligatoire** devant juge d'instruction.

**Affaires criminelles** : enregistrement audiovisuel interrogatoires de gardes à vue et auditions par juge d'instruction obligatoire pour personnes majeures (un décret précisera les modalités d'application)

**Mise en examen** : pourra être contestée tous les 6 mois ; avocat obligatoire devant juge des libertés

**Détention provisoire** : limitée (matière délictuelle) et le trouble à l'ordre public ne pourra plus être invoqué pour la renouveler

**Expertises pénales** davantage contradictoires

**Création** : pôles départementaux de l'instruction compétents en matière de crime

**Assouplissement** : de la règle selon laquelle « le criminel tient le civil en l'état » et qui favorise des dépôts de plainte pour paralyser des procédures

Le coût précis inconnu pour l'instant ; le garde des Sceaux l'estime à une **« augmentation de 30 millions** du budget ministère Justice »

## Prisons : Résultats du questionnaire OIP, Conseil de l'Europe et autres infos

*Le Monde – 16-20-21 /10/06 – 06 306 - 11 - ASH – 06-13 -27/10/06 – 06 306 – 11*

☺☺ ☹☹

*Toute première exploitation de cette consultation inédite dans les prisons, et ensuite un point sur les règles pénitentiaires européennes : on peut croiser utilement ces deux articles. Hygiène, respect des droits, travail, les réponses et priorités des détenus forment un négatif des recommandations du Conseil de l'Europe. Contrôle extérieur des prisons, ça bouge quand même, ce dossier. Du chemin à parcourir certes, c'est donc à suivre.*

**Questionnaire lancé par l'OIP : 15 500 détenus ont répondu**

**Opération inédite** : recueillir la parole des « sans voix », ceux qui vivent derrière les murs.

Consultation sur les conditions de vie en prison – lancée en mars par l'OIP avec BVA auprès détenus et acteurs monde pénitentiaire ; participation active services médiateur République (distribution doc)

45 300 détenus (sur 56 000) ont ainsi reçu document en mains propres en juin et fin septembre, 15 530 réponses reçues par médiateur.

**25 % détenus ont répondu** (5 000 réponses exploitées) mais 1 % des surveillants seulement et entre 5 et 10 % de réponses pour autres intervenants : magistrats, avocats, visiteurs, médecins, travailleurs sociaux.

**Conditions générales détention : 82 % détenus et 85 % autres acteurs les considèrent insatisfaisantes**

Plus 90 % : nécessité « d'installations sanitaires préservant l'intimité », majorité : encellulement individuel, 50 % lieu proche leur famille, pouvoir rencontrer leurs proches avec intimité (relayé par travailleur sociaux, magistrats, médecins)

59 % : prise en charge toxicomanies insuffisante et 79 % idem prévention suicides. 60 % jugent nécessaire le transfert hôpital pour troubles psy

**BVA** : « il ne s'agit en aucun cas de réclamer un plus grand confort mais bien de conditions élémentaires leur assurant un minimum de dignité »

**Respect droits fondamentaux : 78 % détenus et 75 % autres acteurs insatisfaits de la protection de ces droits en prison**

80 % détenus réclament à être informés de leurs droits, 70% la suppression de la fouille corporelle intégrale. 12% se disent victimes manque respect surveillants, 23 % parlent sentiment général absence de droit. (Le taux d'insatisfaction est là plutôt supérieur chez les autres acteurs.) Demande mise en place contrôle extérieur : « limiter l'arbitraire ».

(*Sur ce point, voir art. plus loin dans ce dossier*)

**Tous** dénoncent les conditions d'exercice des personnels

**Travail: volet de revendication pour 77 % détenus et 87 % autres acteurs**

Pour 70% détenus assurer rémunération du travail dans les mêmes conditions qu'à l'extérieur, avec application code du travail, est une priorité. Ainsi que possibilité suivre parcours qualification pour tout détenu qui en fait la demande.

***A noter*** : M. Clément annonce suppression en 2008 surcoût (5 à 10 %) produits vendus (« cantinage »)

**Préparation sorties** :

73 % détenus la jugent insuffisante et 46 % souhaitent augmentation nb travailleurs sociaux.

Crainte de la pauvreté à la sortie : 45 % imaginent surtout avoir recours aux dispositifs d'urgence

**« Qu'attendent-[ils] d'une réforme ? »**

**16 %** : « changer regard de la société et mobiliser la classe politique (…) afin [d'avoir] réelles possibilités de réinsertion »
**22 %** : « réformer le droit pénal et améliorer les droits de la défense »
**10 %** : « augmentation aménagements de peine »
**FSU pénitentiaire** : « la parole des détenus conforte celle des organisations syndicales »
Les Etats généraux de la condition pénitentiaire soumettront le 14/11 la question des prisons aux candidats à l'élection présidentielle.
Résultats dispos sur www.oip.org
M. Badinter : réitère sa demande d'une « vaste réforme, pas d'un bricolage »

**Les règles pénitentiaires européennes**
**Le 11 janvier 2006 la France les a adoptées**, avec les autres pays du Conseil de l'Europe **(108)**
Pas de force contraignante : visent à mettre les politiques carcérales en cohérence avec jurisprudence cour européenne droits de l'homme (saisie par nbx détenus)
**Le ministère de la Justice vient de les éditer** : ce livret sera diffusé aux personnels pénitentiaires.
**Directeur administration pénitentiaire** : « Nous avons toues les raisons de mettre ce règles au cœur de notre fonctionnement. **Elles doivent devenir notre charte d'action** »
Mais leur mise en œuvre s'avère compliquée : hygiène, santé, travail, sécurité...
**priorités pour l'administration** : vie en détention sécurité, professionnalisation des personnels, et information du public
**Certaines règles essentielles inapplicables à ce jour** : surpopulation carcérale et prisons encore vétustes posent notamment problème
Sans compter les règles non prévues par le droit national, contrôle externe indépendant par ex.
**Les Editions du Conseil de l'Europe :** publient un ouvrage étudiant détention et prisons
*Règles pénitentiaires européennes – 15 €*
*Tel : 03 88 41 25 81 ou www.boek.coe.int*

**Le contrôle extérieur des prisons est confié au médiateur de la République**
Contrôle extérieur indépendant à partir de 2007
Le médiateur constituera service nouveau (distinct des missions de ses délégués actuels)
Une loi précisera attributions, moyens, compétences
Pourra intervenir dans l'ensemble établissements et formuler recommandations
Etant entendu que « les autres formes de contrôle se poursuivront »
Prescrit dans les règles pénitentiaires européennes et dans un protocole additionnel Convention ONU sur la torture que la France va ratifier
**Par ailleurs** la présence délégués médiateurs va être étendue de façon progressive à tout le territoire. Permanences dans établissements et interventions quand litiges entre détenus et une administration. Dès 2007, 20 000 détenus auront accès à ce service (7 500 aujourd'hui)

Détenus dangereux : propositions pour éviter « sorties sèches » et améliorer outils repérage
Rapport Garraud propose :
**Mesure « suivi protection sociale »**. Mesure sûreté extérieure au champ pénal fondée sur dangerosité et pas sur culpabilité. Pourrait commencer avant fin de la peine, durée illimitée, réexamen tous les 2 ans : obligation soins, pointage… leur inexécution étant constitutive d'une nouvelle infraction
Envisage **Centres fermés protection sociale** mais contraires Convention européenne droits homme
**Maintien mention condamnations** au bulletin n° 1 casier judiciaire et création **répertoire de données** collectées dans le cadre des procédures judicaires
Dispo sur www.ladocumentationfrancaise.fr

**Règles fonctionnement régies avances et recettes**
Arrêtés des 07 et 08/09/06, J.O. du 28/09/06
Organisation : régies pour besoins courants

**Biblio**
**« Fresnes, histoires de fous »**
Mme Herzberg, auteurs d'ouvrages sur santé, a été autorisée à passer 4 mois en immersion à la maison d'arrêt de Fresnes (12/05 à 03/06)
Catherine Herszberg - Seuil - 16 €
**« Le guide du sortant de prison » - OIP**
85 000 chaque année et ¾ libérés sans avoir bénéficié d'aménagement de peine
Infos c/ démarches à faire et moyens de faire valoir ses droits dans cadre de l'aménagement de peine
Ed. La Découverte – 22 €
**Dedans dehors n° 57 – 09/10 - OIP**
Revient sur cette question des aménagements de peine… et l'illustre par l'exemple suédois : la restauration du lien social est possible et efficace…
Tel 01 44 52 87 90 – 5 €

## Dossier Etrangers

*Le Monde – 04-12/10/06 – 06 294 - 11 - ASH – 06-13-20-27 /10/06 – 06 294 – 11*

☺ ☹

*Si nous osions, et nous osons, nous vous dirions de le parcourir en entier, intéressant et plutôt facile ce mois-ci, avec des tas de « petites » informations qui donnent le ton.*

**Un recours en annulation contre fichier ELOI**
Cimade, GISTI, LDH, IRIS devant Conseil d'Etat
ELOI destiné à « faciliter éloignement étrangers se maintenant sans droit sur territoire » et y figureront renseignements sur leurs enfants, leurs hébergeants et leurs visiteurs en centre de rétention
Elles ne voient pas en quoi ces données peuvent servir « à lutter plus efficacement contre l'immigration irrégulière »
SOS-Racisme dépose également un recours : fichier « sera inéluctablement à l'origine d'une suspicion »

**Note ANAFE sur l'administrateur « ad hoc »**
Nommé par le procureur de la République, il a pour mission de représenter mineurs lors procédures c/ zone d'attente, entrée territoire ou demande asile.
L'ANAFE estime le placement d'un mineur en zone d'attente **« incompatible avec l'état de danger dans lequel il se trouve nécessairement »** et que seul le juge des enfants est compétent.
En pratique **« toujours absent lors du placement en zone d'attente »** ; ne prennent pas assez en compte l'intérêt de l'enfant ; **saisissent peu le parquet et encore moins le juge des enfants**.
Tous les mineurs n'ont pas un administrateur
**La Croix Rouge** est la seule organisation habilitée, (5 bénévoles en activité à cette fonction). « Note résulte d'un **amalgame** entre ce qui est lié à la loi et la façon dont la Croix-Rouge exerce ses mission »
Elle a signalé (CNCDH) que tous les mineurs n'avaient pas un administrateur. Et récuse que les bénévoles ne veillent pas à l'intérêt des enfants.
Note dispo sur www.anafe.org

**La nouvelle Commission nationale admission exceptionnelle au séjour bientôt opérationnelle ?**
*Décret n° 2006-1286 du 20/10/06, J.O. du 21/10/06*
Résulte loi du 24/07/06 (intégration - immigration)
Devra donner son avis sur critères d'admission exceptionnelle utilisés par les préfets (dans le cadre de leur pouvoir de régularisation au cas par cas)

Et aussi quand ministre de l'intérieur sera saisi d'un recours contre refus d'amission exceptionnelle
Elle comprendra 11 membres et ne pourra délibérer qu'en présence d'au moins sept d'entre eux

**Droit de vote des étrangers : la France traîne**
Elections municipales **Belgique** : près de 150 conseillers municipaux d'origine étrangère sur 663
**UE** : seuls 8 pays sur 25 refusent le droit de vote aux résidents étrangers on ressortissants UE
Parmi les 17 autres, certains exigent délai résidence légale (entre 2 et 5 ans) ou condition réciprocité
LDH + ≈ 60 organisations organise (3° fois), 16 22/10, semaine « **votation citoyenne** » : demander aux habitants s'ils sont favorables au vote des étrangers (mairies, marchés, cités, universités…)

**Le Gisti** fait circuler pétition (4 assocs de Marseille, Lyon et région parisienne) demandant le respect des droits sociaux des immigrés maghrébins « de la 1° heure »
Accession à la nationalité, prise en compte de toutes les annuités de travail (même si pas déclarés), réversion des droits à l'épouse quand décès, « décristallisation » rétroactive pensions, adaptation foyers et construction logements sociaux

**Un appel européen contre enfermement mineurs**
**ANFE / Cimade:** texte en cours négociation parlement européen : dispositions relatives « garde temporaire » et éloignement mineurs
Demandent d'interdire « purement et impoliment » leur enfermement. Lancent appel pour amendement en ce sens : http://nominorsindetention.org

**Retenir un enfant en situation irrégulière seul dans un centre fermé pour adultes puis le refouler constitue violation droits de l'Homme**
Arrêt 12/10 cour européenne des droits de l'homme
DEI-France : « **un signal fort est envoyé aux Etat – dont le France- qui détiennent et refoulent des enfants ne disposant pas des documents requis pour entrer et séjourner sur leurs territoires** »

**Biblio**
« ***Les visas*** **»** - *Cahiers juridiques GISTI – 09/06*
Infos pratiques et juridiques, différents types, rôle évolution de la réglementation
*Tel : 01 43 14 84 84 – 15 €*

***L'insertion réfugiés statutaires*** - *FDTA*
Enquête Observatoire de l'intégration
Obstacles, atouts, motivation, pluralité parcours
*Cahiers du Social n° 11 – 09/06*
*Tel : 01 53 04 39 99 – 7 €*

**« *L'intégration économique des migrants et la valorisation de leur épargne* » - *M. Milhaud***
Rapport remis à M. Sarkozy.
Pdt Directoire Caisse nationale des caisses épargne propose de créer un « **plan épargne projet codéveloppement** » : orienter vers développement les fonds envoyés par les immigrés dans leur pays
Dispo sur www.interieur.gouv.fr

## Dans les cartons depuis 2003 : examen à partir du 13/09 au Sénat

Réflexions / réactions autour du projet de loi prévention de la délinquance

*ASH – 06-13-20 /10/06 – 06 295 – 12 - Politis – 28/09/06 – 06 295 – 12 - Le Monde – 21/10/06 – 06 295 - 12*

☺☺ ☹☹

*Voilà des arguments si vous en manquez et ils sont intéressants dans la mesure où ils mettent encore et encore l'accent sur les points en débat. Et lisez la « dernière minute » projet de criminalisation des agresseurs des forces de l'ordre sera ajouté au projet*

**Entre 10 000 et 12 000 professionnels** de l'action sociale et médico-sociale ont manifesté le 10 octobre dans ≈ 40 villes contre le projet.
**Plusieurs syndicats et assocs** s'étaient joints à eux (Aforts par ex. qui estime que le projet « porte atteinte au sens même du travail social »)
Le Collectif national unitaire (CNU) réfléchit à une mobilisation nationale
**Conférence permanente** des organisations professionnelles du social indique :
La discussion du texte à l'Assemblée nationale **« semble prévue » pour fin novembre**
Pour elle il n'est **pas acceptable de développer une confusion entre personnes en difficulté et délinquance ni de revenir sur les nécessités du secret professionnel et de la confidentialité**.
**Eléments d'analyse Uniopss** (in *Politis*) : « ne contribue pas à **cohérence globale** dispositifs ». Cf. loi décentralisation (compétences maires / CG), égalité chances (contrat responsabilité parentale, protection enfance (transmission informations)…
**Les concepts de prévention et de délinquance ne sont définis à aucun moment**
« Non conforme à des principes fondamentaux contenus dans textes nationaux et supranationaux »
**Art 5** sur l'obligation d'informer le maire. Le 21/06 le Sénat a adopté réforme protection de l'enfance qui encadre le partage d'infos et instaure cellule départementale signalement : quel texte appliquer ?
**Conseil droits devoirs familles** : dont un des fondements est **l'atteinte à l'ordre public**. A ce titre « n'entre pas dans le camp de l'action sociale ». En outre le maire n'est pas compétent dans le domaine de l'accompagnement parental.
Pour l'Uniopss instance « **sans légitimé** »
**Justice mineurs** : détention provisoire possible pour primo-délinquants, procédure de présentation immédiate : esprit

ordonnance 45 fortement altéré

**Eléments d'analyse Fondation Copernic** (in *Politis*) : projet « concerne essentiellement [le champ] de la **répression pénale** : modifie 73 arts code pénal et 10 arts code procédure pénale »

**Uniopss et Copernic** dénoncent logique de fichage

**Eléments d'analyse ANAS** (in *Politis*) : abolition frontière entre difficultés sociales, absentéisme scolaire et délinquance. **L'ANAS souhaite élaborer un état des lieux à travers diagnostic partagé entre tous les acteurs et une redéfinition de la prévention de la délinquance**.

Que soit prise en compte la parole des usagers

Clarifier la place exacte de chacun

**La répression de la délinquance « ne peut être en elle-même » une action de prévention**.

**Soutien à parentalité nécessiterait moyens** : PMI, santé scolaire, travail en réseau

**Dernière minute**

**agressions contre les forces de l'ordre**

(Voir art. 2 rubrique Société)

M. Sarkozy propose de criminaliser toutes les agressions (assises) et M. Clément d'instituer une « infraction spécifique pour les **guets-apens »**

**Arbitrage à intervenir rapidement : criminalisation présentée dans les 10 jours sous forme d'amendement au projet**

**Psychiatrie** : représentants usagers / pros redisent leur exigence du retrait dispositions c/ psy.

« **Pas de 0 de conduite** » : écrit le 09/10 au Président, lui demandant d'intervenir auprès du gouvernement et des parlementaires pour qu'ils renoncent aux dispositions portant atteinte au secret professionnel dans le projet de loi

## Responsabiliser les parents : des dispositifs lourds de sens ? Trois points de vue

*ASH Mag – 09-10/06 – 06 296 – 12*

☺☺☺ ☹

*Très intéressant. Vous verrez combien les choses se répètent, combien le XIX° en particulier est présent dans les esprits. Bourré de remarques, d'angles de vue, notamment juridique et historiques. Réflexions sur le sens profond du projet et des tendances qu'il illustre. Vraiment bien*

**Stages parentaux, contrat de responsabilité parentale, suspension prestations : alors ?**

***Mme Costa-Lascoux, Pdte Fédération nationale écoles parents et éducateurs (FNPE), et CNRS***

La mise en question de l'éducation déjà en cause fin XIX : classes dangereuses, absentéisme enfants d'ouvriers, délinquance juvénile…

Puis développement Etat providence, avec aides aux familles. Avec aussi questions d'un modèle sous-jacent: quelle éducation, quel contrôle ?

La pluralité des manières d'éduquer est essentielle (démocratie) : pas de bons parents dans l'abstrait.

L'affectif est un paramètre essentiel et la parole de l'enfant aussi, que l'on oublie trop souvent.

**Le respect de l'intimité familles ne peut justifier maltraitances mais l'Etat ne peut « s'immiscer à tout propos dans relation parents/enfants »**

C'est à ce croisement que sont les assocs, donnant « **une respiration de liberté éducative** »

**Suspension allocations** : risques de surajouter aux difficultés matérielles et délégitimer parents

« **La sanction n'a de sens que si elle est dissuasive ou dans des cas extrêmes** »

« **Penser en termes de situations, et non catégories de populations » : risque de « plaquer schémas explicatifs qui deviennent aussi prédictifs des comportements** » : on ne peut restaurer la parentalité en sanctionnant seulement

***M. Hamon, Assoc française magistrats jeunesse et familles, Pdt Tribunal enfants de Paris***

Nous passons du soutien parental à une catégorisation des populations : en ciblant et contraignant on arriverait à des résultats

**Abandon notion d'éducabilité** : « **idéologie » qui ne croit pas au travail social** (accompagnement..)

**Mesures de réparation en augmentation**: outil intéressant mais il faut utiliser toute la palette. Tendance à passer de la réparation à la répression : **ne croyant plus que les gens peuvent changer**.

Si on estime inutiles les mesures socioéducatives, on « **réduit le juge des enfants à une logique pénale** » : bientôt on n'en aura plus besoin.

**Tendances lourdes dans toute l'Europe**

**Exemple** : ajournement projet protection enfance au profit du projet prévention délinquance…

**Parentalité** : des savoir-faire, l'appropriation du sentiment d'être parent et apprentissage droits et devoirs. On se limite aujourd'hui au dernier point.

**Amalgames** : si mineurs délinquants, mauvais parents. Mais supprimer les allocations, c'est ne prendre qu'une partie du pb. Où sont les beaux quartiers, qui savent éviter services sociaux et où on trouve des actes de délinquance parfois graves ?

***M. Vernadat, Président Cnaemo,***
***Directeur service action sociale ADSEA 28***

Ce qui compte c'est l'usage qu'on fait d'un dispositif. Stages et contrats **« se substituent à la réactivation art 227-17 code pénal** » qui réprime parents mettant en danger leurs enfants.

L'absentéisme, danger grave ? Et pour une fugue, parents condamnables? : le texte de loi ne s'était jamais appliqué dans ces contextes.

Comme un retour des « classes dangereuses ». « **Il n'y a pas d'universalité de ces mesures** »

Quant à cette notion de « contrat » avec l'Etat, elle est fallacieuse : marge de manœuvre trop faible.

**Suppression allocations** : **« une fois les parents déqualifiés, que reste-t-il pour travailler avec la famille ? » ; quid de la relation parents/enfants** ?

**Parents dans une détresse profonde « développent une logique interne à laquelle échappe l'arsenal des sanctions et craintes** »

La guidance parentale, elle, est à développer : elle crée une chaîne de prévention.

« **L'intrusion de la force publique dans la sphère intime nécessite que les faits soient qualifiés. Il faut des bases claires, qui ne soient pas fondées sur un jugement moral** »

« **Un juge des enfants ne demande pas un retour à la normalité mais à la légalité** »

## Professionnels de l'action sociale, auxiliaires de la justice !

*ASH – 06/10/06 – 06 297 – 12*

☺ ☹

*Nous traitons rapidement ce point de vue intéressant, avec un exemple peut-être mal connu : les IASS. Les choses sont complexes et fragiles les équilibres. Nous souscrivons.*

On ne peut que se réjouir de contribuer à améliorer

fonctionnement justice, et lutter contre maltraitance.

**Mais distinguons finalité et moyens d'y parvenir**

Pour les responsables judiciaires le mieux serait que tout acteur social soit auxiliaire de justice et les acteurs sociaux tiennent à leur autonomie : même finalité mais avec d'autres moyens

Exemple débat sur secret professionnel : on peut être tenté de simplifier. « **Y a qu'à !** » imposer le signalement et sanctionner s'il n'est pas fait.

Mais ce faisant on peut aussi passer à côté de la question. Les familles parleront-elles si elles voient le fil direct de l'AS au procureur ? Que résout-on ? **La jurisprudence actuelle ne doit pas disparaître.** Les responsabilités se complètement mais chacun gardant sa spécificité.

**Exemple du pouvoir de saisir donné aux IASS**

Loi 2002 : IASS **assermentés** (TGI), peuvent **saisir** (contrôle établissements, protection personnes)

Sur saisine Pdt TGI peuvent obtenir ordonnance permettant toute saisie (pendant 2 mois). Si infraction, signalement au procureur.

Outil sup les rapprochant de l'autorité judiciaire : un objectif légitime mais conséquences critiquables.

D'abord, quel rôle leur laissera la justice ?

**Mais surtout quel positionnement vis-à-vis directeurs établissements** ? Ils ont auprès d'eux un rôle de conseil. « Le jeu vaut-il la chandelle ? »

## ONED : « permettre un suivi individualisé et anonymisé des enfants en danger »

*ASH – 13/10/06 – 06 300 – 12*

☺

*Qui ne concerne pas directement la PS mais où l'on retrouve la question du vote de la loi réformant la protection de l'enfance et des positionnements sur l'anonymat et le secret professionnel. Intéressant.*

***M. Durning, Dteur ONED sur travaux en cours***

*Le GIP « enfance maltraitée » (GIPEM) présente un projet de suivi des enfants…*

**Constat ONED 2005** : manque un dispositif sur l'ensemble des enfants, leur suivi dans la durée pour pouvoir repérer notamment ce qui marche.

**Propose** « suivi individualisé, longitudinal et anonymisé : de 1° prise en charge à sortie dispositif

Réponses travailleurs sociaux et, prélèvements sur bases données départements (après accord CNIL)

*Nécessite observatoires départementaux ?*

D'abord cellules départementales signalement et ASE ; l'observatoire intervient après (selon projet loi) **Cellules et services sauraient de quel enfant on parle, puis cryptage, observatoires et ONED savent seulement qu'il s'agit du même enfant**.

*Reste à voter la loi…*

Un décret est prévu. En attendant nous expérimentons (4 départements).

*Recueil données pose pb déontologique ?*

**Oui mais : Anonymat absolu.** Questions excluent santé, et intimité des personnes. **Le secret professionnel n'est pas remis en cause**.

Notre AG a réaffirmé souhait de voir voté le **projet de loi protection enfance avant fin législature**

## L'accès rapide à l'emploi est « une vision réductrice de l'insertion »

*ASH – 20/10/06 – 06 308 – 12*

☺☺ ☹

*Nous aimons parce que cela vient à point pour « décoder », ou au moins donner un contre point à toutes les mesures que nous annonçons en Emploi mois après mois (voir notamment APR ce mois-ci). En ce sens c'est très intéressant. Si l'on n'oublie pas que c'est avant tout un point de vue. A lire.*

***Entretien avec M. Lépinay, Pdt UNML***

*ML ont-elles moyens de leur mission, être au cœur service public emploi pour jeunes en difficultés ?*

Pbs financement importants. Le FSE représente ≈ 30 % financement et depuis 04/05 n'est plus consacré à des actions spécifiques : or parmi ses critères d'octroi figure « **accès emploi durable** » ( baisse crédits FSE en 07).

Difficile à respecter : nous avons le public le plus éloigné du marché du travail et sans certitude d'avoir suffisamment d'offres.

Le dernier plan Borloo propose formation adaptation au poste travail (APR, voir *Emploi*) mais c'est une pproche réductrice : il faut résoudre pbs en amont (mobilité, logement, santé)

*Réussissez-vous à garder une approche globale de l'insertion ?*

**Collectivités locales sont pour moitié dans budget ML**, et sur leurs compétences transférées : mobilité, logement, accompagnement social.

Mais il faudrait harmoniser leurs attentes et celles de l'Etat : politiques nationale sont identiques, quel que soit le bassin d'emploi. Justement les ML , dans leurs CA réunissent partenaires et adaptent actions

*ML ont eu nouveaux moyens : allocations titulaires CIVIS et 2 000 référent sup.*

Il a fallu former ces référents mais permet de **« bien progresser »** dans accompagnement personnalisé

**Allocation** : répondait à un pb essentiel. Comment maintenir jeunes dans dispositif entre 2 périodes emploi ou formation ? Le plafond était fixé à 900 € annuels, la moyenne a été de 284 € mais l'Etat nous reproche d'avoir trop consommé…

Dans 90 % régions objectifs de l'Etat atteints et **fin 07/06, 200 000 jeunes dans le dispositif** : « l'allocation n'a pas suivi ». Dès juin, le Cnasea ne pouvait plus la verser dans beaucoup de régions. Cet été rééquilibrage des crédits : jusqu'à quand ?

*Quid du plan d'action pour ZUS de nov. 2005 ?*

ML et PAIO ont reçu trois quarts des 157 445 personnes concernées car mieux implantées dans les quartiers que l'ANPE (400 ML + 115 PAIO et nb points d'accueil augmente).

Plus 17 500 ont trouvé emploi et 16 237 formation mais **en 2005 nous avions peu à proposer** : plus de place en apprentissage, formations surchargées ; les 50 000 stages AFPA commencent à fonctionner.

**Accès à emploi très difficile en ZUS** : question de l'accompagnement mais aussi concurrence et discrimination. **Nous avons demandé ANPE qu'un volant de contrats aidés nous soit réservé**. Et il faut que ce soit fait à l'échelle nationale

*Convention ANPE / Etat / ML du 30/06 ?*

Rôle ML reconnu, référent unique entériné, financement provenance ANPE à la hausse mais entre temps actions préparatoire au recrutement effectuées (APR) par ANPE : **ML avaient toujours été compétentes sur l'ensemble du parcours**. Si jeune dans **2** parcours accompagnés, illisible pour lui et ingérable pour nous.

Nous préparons réunions avec tous les niveaux pour que soient éclaircies les mises en œuvre des politiques en direction de notre public. Et la Cour des comptes recommande clarification parcours…

## « Contre la misère il ne faut plus attendre ! »

*ASH – 20/10/06 – 06 309 – 12*

☺☺ ☹

*C'est un point de vue bien sûr, et engagé. Intéressant de voir comment ATD structure le paysage. Se lit facilement et bien charpenté.*

***Entretien avec M. Duquesne, Vice-Pdt ATFQM***

Le 17/10 ATD Quart monde a lancé avec Amnesty, Secours catholique et Action mondiale contre pauvreté son 20° appel à la mobilisation

*Vous dénoncez démantèlement loi de lutte contre les exclusions. Pas un peu sévère ?*

**3 grands domaines de régression.**

**Accès aux droits** : réduction durée indemnisation chômeurs, multiplication contrats précaires, plus d'accès immédiat CMU, durcissement AME…

**Affaiblissement de l'Etat garant** : transfert RMI

**Renforcement contrôles et sanctions vis-à-vis plus démunis** : prévention délinquance…

**« On revient en arrière. (…) C'est aussi le signe d'un retour en arrière sur la connaissance des populations fragiles »**

*La multiplication outils de lutte contre exclusions ne favorise-t-elle pas l'application loi 98 ?*

« **Au contraire !** » On noie les principes.

ATD lancera campagne sur « Justice et fraternité, ensemble contre l'exclusion » jusqu'au 17/10/07

**« Il faut que tout le monde comprennent que les droits de l'ensemble des citoyens ne peuvent avancer qu'en faisant progresser les droits des plus démunis »**

*Qu'allez-vous demander aux candidats à la présidentielle ?*

« Des choix et une volonté politique ». **« Si les mesures spécifiques, comme les contrats aidés, ne sont pas conçues dès le départ pour orienter vers le droit commun, elle sont nocives »**

Et nous demandons création effective du droit au logement opposable.

## Quelles pratiques pour une sortie définitive de l'aide alimentaire ?

*ASH – 13/10/06 – 06 313 – 12*

☺ ☹

*Des pistes pour alimenter la réflexion : d'où se dégage de fait et comme souvent la nécessité de partenariat à instaurer. Un article court, pas forcément surprenant. Mais à lire.*

Etude exploratoire du Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET).

Les facteurs conduisant à utiliser l'aide sont connus, mais beaucoup moins ceux permettant d'en sortir.

**Enquête** : 5 structures proposant accompagnement vers l'insertion et 11 personnes ayant été accueillies

Quand il y a **sortie « définitive »,** (minoritaires, mais exemplaires), l'aide alimentaire a servi de « **passerelle** » par opposition au « coup de pouce » ou « effet rustine » (cumul des aides sociales)

Accueil, écoute, participation activités collectives : par la **resocialisation, inversion de la relation d'aide**, semblent favorables à la « déprécarisation »

**La représentation négative du système d'aide et la volonté d'en sortir sont favorables mais pas suffisantes.**

Car « **le capital social de départ dont bénéficient les personnes est déterminant dans leur parcours de sortie** ».

*La sortie de l'aide alimentaire - Tel 01 40 05 61 61*

## « Répartition géographique des allocataires des minima sociaux fin 2005 »

*ASH – 20/10/06 – 06 312 – 12*

☺ ☹

*Des chiffres : pas toujours le plus attractif, mais parfois le plus instructif. Alors lisez, c'est clair.*

La DREES précise que c'est une évaluation

**Fin 2005, 3,5 millions personnes** relevaient de l'un des 10 minima : 100 000 de plus qu'un an avant, soit augmentation 2,9 % (baisse entre 2000 et 2002, de nouveau en hausse depuis 2003)

**Représentent 7,5 % population 20 ans et plus**

**Très inégalement répartis**: de 21 à 29 % dans les DOM et moyenne de 7 % en métropole.

**Hexagone** : bassin méditerranéen, Nord 9 à 14%, « 9-3 » 11 %, par ex et 16 départements – 5,5 %

Dans certains, c'est le **minimum vieillesse** qui culmine : Corse 18 %, Lozère et Creuse 10 %

Dans d'autres forte proportion **Rmistes** : moyenne de 3,2 % mais + 5 % pour Nord, 93, Bouches du Rhône par ex, jusqu'à 6.4 % Pyrénées Atlantiques. **Cette répartition recoupe celle des taux chômage supérieurs à 12 %.**

Idem chiffres **API** : recoupent chômage et RMI.

**ASS** : plutôt chômeurs longue durée et + 50 ans.

**Les cartes RMI / API / ASS superposées redessinent la carte du chômage**

Répartition **AAH** ne suit pas cette logique : la population est d'autant plus touchée qu'elle est âgée

**Cartographie ne diffère pas beaucoup de celle de fin 1999** : si amélioration, due diminution minimum vieillesse et si dégradation, c'est progression RMI.

**C'est dans le « 93 » que la situation s'est le plus détériorée** : + 2,2 (0,4 en moyenne nationale)

Mais dans l'ensemble les écarts évoluent peu.

Etudes et résultats n° 528 – www.sante.gouv.fr

## « Un cadre pour donner sens à l'innovation en travail social »

*ASH – 13/10/06 – 06 300 – 12*

☺☺☺

*Veiller aux fondations avant d'ajouter un étage ? C'est excessif mais il y a de ça dans cet article dont nous vous recommandons fortement la lecture. Peut vous hérisser quelquefois. Mais insiste sur des points importants. A méditer. Et enrichir.*

***M. Bichwiller, Dteur enfance-famille-jeunesse***
***CG Meurthe et Moselle***

**Il faut interroger notre culture professionnelle sur sa capacité à relier pratiques avec un cadre avec lequel on a des « relations saines »**

Concilier **singularité des pratiques** (et évolution) avec **référence institutionnelle commune** à chaque mission est un enjeu de l'action sociale.

« **Le travail social a besoin à la fois de mouvement et de**

**permanence** »

Renvoie à **dimension personnelle et collective** : éviter conception seulement subjective (écoute…), se référer aussi aux règles de l'institution

**« Encore plus vrai pour la prévention spécialisée qui doit s'atteler à cet effort de méthode et de rigueur** » : choix, modes opératoires, collaborations

Passage obligé pour « conserver fonction originale » ; sinon risque d'instrumentalisation

Chacun doit comprendre et s'approprier les axes d'intervention de sa mission : **il faut un cadre.** Sens général, outils, référence « pratique »

Positionnement de chaque professionnel, des modes opératoires, obligations moyens (donnent espace nécessaire aux initiatives) et respect des familles.

**Cadre « co-construit, lisible, évolutif et approprié par tous. Il est écrit**. »

Et pourtant ce rapport à l'institution n'est pas « si souvent vérifié »

Cette posture s'apprend, il y faut une éducation.

On « trouve de tout » comme organisation et pour parvenir à transversalités et territorialisations, il faut **de la méthode et du management.**

**Les missions « traditionnelles » (PMI, ASE…) seraient-elles un frein à l'avènement d'une autre intervention, plus moderne ? Non.** Elles sont aussi une des richesses et des garanties du droit

**Il faut définir ce que l'on veut** et en prendre les moyens adéquats : demande rigueur et la formation est essentielle pour « réduire distance entre l'encadrement et l'ensemble des professionnels »

**Or, « le sens fondamental du lien existant entre pratiques et cadre institutionnel n'est pas toujours (…) porté par le dispositif de formation des travailleurs sociaux** »

Pas question de « respect servile » mais de **comprendre « nécessité de l'existence du cadre institutionnel** ». **Oblige à intégrer son action parmi d'autres**. Aussi important que connaissance des sciences humaines.

**C'est l'autonomie contre l'indépendance et ce n'est pas une contrainte c'est une nécessité.**

Exigence pour donner espace aux innovations.

## Travail social : malaise à tous les étages

*ASH Mag – 09-10/06 – 06 298 – 12*

☺☺ ☹

*Pas d'une grande tonicité, objecterez-vous… Mais peut donner à vos découragements un cadre plus large. Et des arguments, et même des informations.*

« **Nous n'avons que très peu de solutions** »

La « problématique de l'impossible » n'est pas nouvelle mais il y a quelque chose de nouveau

**Rapport IGAS *« l'intervention sociale, un travail de proximité*** » : « les travailleurs sociaux vivent douloureusement sentiment d'utilité décroissante »

**Observatoire enfance en danger** : professionnels avec un peu d'ancienneté « **volonté quitter terrain à tout prix** ». Formation, postes de cadre…)

Depuis 20 ans, massification / diversification pbs : prise en charge publics nouveaux, nouvelles missions (insertion pro par ex.) **sans avoir de prises sur les déterminants de l'exclusion**,

Avec certains usagers davantage demandeurs de droits que de relations socio-éducatives

**« Amortir les choc sociaux** » fait partie des missions mais quand l'offre se réduit (stages, logements, travail…) cela devient plus difficile.

**IGAS** : « **à examiner le cadre de l'intervention sociale de proximité, les objectifs explicites qui lui sont assignés, les pbs qui lui sont confiés et les cas qui lui sont transmis, la façon dont elle est organisée pour y répondre, l'impression qui se dégage est celle d'une succession d'injonctions paradoxales** »

Sentiment que **l'urgence est devenue la norme**, empêchant tout travail de prévention : impayés de loyers par ex, qui arrivent au bout de 2 ans ou trop d'attente pour un RDV psy

« **Gestion comptable de la relation d'aide** » : AMP ne faisant que des toilettes (maison retraite).

**Dialogue avec élus locaux** parfois difficile : avec la décentralisation, lieu de décision devenu plus proche du terrain, ce qui a affaibli la marge de manœuvre des intervenants.

**M. Berlioz, consultant** : « possibilités de négociation dépendent entièrement de la relation avec l'assemblée départementale »

Méfiance envers évaluation, plainte de sur la bureaucratisation : sentiment d'être assiégé.

**M. Berlioz : « mouvement de normalisation de l'intervention sociale encouragé par la loi 2002. Au nom de l'efficacité on est passé de la posture à la procédure »**

**Multiplication des dispositifs**, réduction marges de manœuvre, complication des prises en charge.

**Mais surtout transformation**
**de la façon dont sont posés les pbs sociaux.**

Plus de vision commune entre pouvoirs publics et professionnels sur les fins du travail social

**En 1982**, lettre-circulaire définissait **« orientations sur le travail social** » (Mme Questiaux )

**M. Ladsous, CSTS** : « Depuis il n'y a pas eu de définition des besoins des usagers et des moyens à mettre en œuvre pour y répondre »

**Bases mêmes de l'intervention remises en cause** : progrès, construction de l'individu, dette de la société car distribution inégale… ? Beaucoup le pensent : « **On nous demande de renvoyer à un niveau individuel des questions qui sont d'ordre collectif** » (M. Bouchereau)

## 1 870 structures accueillent enfants et adolescents en difficulté sociale fin 2004 – DREES -

*ASH – 06/10/06 – 06 299 – 12*

☺

*Un peu rébarbatif, peut-on dire mais en même temps c'est intéressant, plein de renseignements, un panorama d'ensemble d'une mosaïque en quelque sorte. Parcourrez-le et vous verrez. Lien Internet si affinités.*

**Au total un peu plus de 54 000 places** pour enfants et jeunes faisant l'objet mesure placement

**1 270 MECS** : 75% capacités (40 600 places, ≈ 32 par structure), surtout gestion assocs ou fondations

**240 foyers enfance** : 19 % capacités (10 900 places, ≈ 43), gestion départementale

**310 lieux de vie** : 1 600 places (3 à 7 par structure)

**20 villages d'enfants** : 1 100 places (≈ 55), assocs

**30 pouponnières** à caractère social : 750 places (≈ 25 lits), 50 % gérées par départements ; mais foyers enfance 390 places section pouponnière et 4 300 places MECS pour moins de 6 ans

**90 % de ce total dédiés à hébergement + suivi**

1 % pour femmes enceintes ou mères isolées avec enfants moins de 3 ans

**Public** : 55 % de garçons ; 78 % public fait l'objet décision juge des enfants (19 % placements directs et 59 % confiés ASE°) ; 17 % font l'objet mesure administrative (CG)

22 % n'avaient fait l'objet d'aucune mesure avant

**Scolarité** : 75 % 6-16 ans EN… et 5 % non scolarisés ; 30 %

non-scolarisation des plus 16 ans,
1 an en moyenne mais variable selon structures
**Sorties** : 41 % famille ; 24 % autre établissement protection enfance ; 3 % autre établissement ; 11 % assistante familiale ; 8 % logement autonome. Mais dans 9 % des cas l'établissement ne sait pas ce que le jeune est devenu (12 % foyers enfance)
**Personnel** féminin 65 % ; moyenne d'âge 41 ans ; **81 ETP pour 100 places offertes** ; 47 % fonctions éducatives et sociales ; ≈ 20 % ES en MECS et foyers enfance, ≈ 15 % ME
*Etudes et résultats n° 525* – www.sante.gouv.fr

## Profession et Formations sociales : notamment le diplôme d'ingéniérie sociale

*ASH – 20-27 /10/06 – 06 310 – 12*

☺

*Tout sur ce nouveau diplôme d'ingéniérie… qui pourrait intéresser beaucoup d'entre vous. Ce qui concerne la décentralisation des formations, c'est très technique, mais toujours bon de savoir au moins dans quel sens les choses avancent.*

**Diplôme d'état d'ingéniérie sociale**
*Décret n° 2006-770 du 30/06/06, J.O. 02/07/06*
Diplôme de niveau I, destiné aux cadres, **il se substitue au DSTS depuis le 01/09/06**

**« L'ingéniérie sociale préférée à la logique gestionnaire »**
***Entretien avec M. Demailly,***
***Pdt Assoc recherche et promotion autour DSTS***
*Ce diplôme correspond-il à votre demande de revalorisation-homologation (I) du DSTS ?*
« Réforme plutôt bien menée » et permet complémentarité centres formation / universités que le DSTS avait instaurée
*Evolution professionnelle titulaires DSTS ?*
Enquête adressée en 06 à (750 destinataires, adhérents + écoles) ; taux de réponse à 11 %
**Age** diplômés majoritairement 41/50 et 51/60
**60,5 %** qualif niveau III avant DSTS (ES / AS), 24,7 % Chef service ou cadres et 14,8 % directeurs
Après DSTS, 32 % encadrants et 54,4 % directeurs
**DSTS a donc permis évolution pour 46,9 % mais peu ont pu valoriser compétences en recherche**
Dans secteur sanitaire et social associatif, employeurs mettent en balance Cafdes et DSTS
*Quels bénéfices à attendre du DEIS ?*
S'inscrit dans évolutions législatives et répond aux attentes des employeurs en matière de prospective.
Davantage axé sur **conduite de projet** et maintien **axe recherche et expertise** (regard scientifique sur action et pratiques)
Dimensions permettant « modifier approche gestionnaire qui existait » dans formation DSTS
« **Le terme *ingéniérie sociale* signifie que l'on promeut posture qui met le professionnel en capacité d'élaborer actions dans dimension politique, (…) le sens même du travail social** »
*Comment employeurs choisiront-ils entre Cafdes et DEIS ?*
Pas de concurrence : ce sont approches différentes
**Cafdes plus orienté sur gestion structures et DEIS sur projet et développement.**
La possibilité du DEIS par VAE est une bonne opportunité (pas de grosses enveloppes pour formations supérieures dans plans formation) et titulaires DSTS logiquement bien placée pour cela

**Décentralisation des formations sociales : les rôles de la région et de l'Etat clarifiés**
Circulaire DGAS/4A/DGCL/CIL3/2006/390, 01/09/06
Recommande **protocoles régionaux** : coordonner « réalisation schémas régionaux et sujets relatifs aux établissements »
Le préfet de région doit tenir à jour, pour chaque diplôme, la liste des établissements enregistrés.
Contrôles DRASS : rechercher concertation région.
Préfet de région : sanctionne, mais aussi diffuse bonnes pratiques et apporte appui technique. Un guide méthodo leur parviendra (harmonisation)
Région accorde aides aux étudiants mais règles minimales de taux fixées par décret.

## Le chômage repasse sous la barre des 9 % en septembre

*Le Monde – 01/11/06 - 06 317 – 21 -*
*ASH – 10/11/06 – 06 317 - 21*

☺☺

*Nous ne pouvons pas bouder cette nouvelles et les indicateurs sont intéressant. A lire donc, et à suivre dans le détail… et le détail de « votre » terrain aussi.*

Après stabilité en juillet et légère hausse en août, la baisse a repris (tendance depuis février 2005).
**Baisse de 1,4 % en septembre. Au sens du BIT, le chômage est passé à 8,8 % population active.**
Seuil n'avait pas été retrouvé depuis 09/01, baisse de 1 point en un an
Baisse concerne aussi publics les plus fragiles.
Malgré 1° inscriptions plus fortes en septembre (ce qui est traditionnel), **chômage jeune : – 0,4 %**
Il est toujours élevé, à 21,6 % mais a baissé de 11,5 % en un an.
**Chez les jeunes, sorties ANPE pour entrée stage augmentent de 8,3 %.** Avec les autres mesures plan cohésion sociale, pourrait expliquer **baisse des inscriptions des jeunes en ZUS**
**M. Borloo** : sur 1 an taux chômage 15/25 ans a baissé de 28,3 % Clichy-sous-Bois, 22,1 % Aulnay (93) et de 22,6 % Vénissieux (Rhône) par ex.
Chômeurs longue durée : moins 9,8 % sur 1an
156 060 radiations pour absence au contrôle en 09 (116 931 en août) mais reprises activités + créations d'emplois contribuent diminution chômage.
**Ministère emploi** : le solde net des créations serait de l'ordre de 350 000 en 1 an (bâtiment et services à la personne)
**Projections Unedic** : la baisse devrait continuer en 07/08 mais à un rythme moins soutenu que cette année. Taux

chômage 8,3 % fin 07 et 7,8 % fin 08

**Régime assurance-chômage** : devrait redevenir excédentaire en 2006 (solde positif 296 millions). Mais le déficit accumulé est de 13,156 milliards.

## Cumul entre revenus d'activité et minima sociaux au 01/10/06

*ASH – 06/10/06 – 06 292 – 21*

☺

*Voilà, on en avait parlé en son temps : c'est chose faite. Sans surprise mais à connaître bien sûr.*

*Décrets n° 06 1197-98-99 27/09/06, J.O. 30/09/06*

Ils rendent possible l'application de la réforme

Destinée aux allocataires RMI / ASS / API

**Reprise activité pro au moins 78 h/mois**

Allocation versée intégralement les 3 premiers mois

4° au 12° mois allocation diminuée du revenu **et** prime forfaitaire mensuelle (selon situation)

Si au bout des 12 mois, moins de 750 h travaillées, ces dispositions s'appliquent jusqu'à ce plafond

Si interruption activité pendant 6 mois au mois, il en bénéficie de nouveau lors d'une autre reprise

**Prime de retour à l'emploi : 1000 €**

A la fin du 4° mois consécutif d'activité ≥ 78 h

Dispositifs exonérés d'impôt sur revenu, CSG …

**Reprise activité pro moins de 78 h/mois**

Dispositifs intéressement en vigueur inchangés

## Informations du Mois

*ASH – 06-13-20 /10/06 – 06 293 – 21*

*Le Monde – 13-26/10/06 – 06 293 - 21*

☺

*Il y a de tout ce mois-ci. De l'initiative au très technique mais si vous n'avez vraiment pas le temps, nous préconisons de ne pas rater le bilan sur l'apprentissage junior.*

**Diversité en entreprise**

Négociations terminées le 11/10 : projet d'accord

Entreprises avec CE (50 salariés et +) devront présenter un point sur la situation en matière de diversité une fois par an.

***A noter*** : le gouvernement fait savoir qu'il n'y aura pas de décret sur CV anonyme (loi égalité chances du 31 mars). Au maximum ce CV sera encouragé ;

**Egalité dans l'emploi – Initiative HALDE**

12/2005 : la Halde a écrit à 146 grandes entreprises pour leur demander de s'engager dans la lutte contre discriminations

Analyse réponses + outils évaluation dispos sur www.halde.fr

**Débuts difficiles pour l'apprentissage à 14 ans**

**Objectifs EN** : 20 000, puis 15 000 apprentis juniors à la rentrée 2006.

Il y en a eu 12 000, et 10 000 venaient dispositifs préapprentissage ayant été transformés

**Les créations pures ne dépassent pas les 2000 et sont réparties entre CFA et lycées professionnels**

**Ministère** insiste sur mauvaise volonté des régions dans ce dossier, malgré l'enveloppe de 20 millions dégagée par l'Etat.

**ARF** : « attachement à scolarité obligatoire jusqu'a 16 ans mais aussi crainte que cette mesure ne dévalorise davantage l'apprentissage »

En Alsace 12 classes ouvertes et CFA ont eu peu de temps pour un parcours complexe. A la rentrée certains décrets d'application pas encore parus.

En **lycée professionnel**, le développement de ces classes ne peut se faire qu'au détriment d'autres formations (type CAP ou BEP) : limite « mécaniquement » leur implantation

**Nouveaux aménagements RMI / API / AAH**

*Décret n° 06-1197 du 29/09/06, J.O. du 30/09/06*

**Condition résidence RMI** : si séjours étranger ≤ 3 mois, considéré comme habitant en France de façon habituelle. Si plus 3 mois, allocation versée pour les seuls mois civils complets de présence en France

**Prestations exclues assiette ressources** : la prime retour emploi et primes forfaitaires mensuelles (nouveau dispositif intéressement)

**Récupération indus RMI** : ensemble des règles étendu primes nouveau dispositif intéressement

**Rétablissement allocations si rupture CA / CI-RMA** : allocations intégralement et immédiatement rétablies (rupture pour autre motif qu'embauche…)

**6 000 jeunes sous main de justice devraient bénéficier du CIVIS**

*Circulaire à paraître BO emploi*

1 des mesures Comité interministériel Villes (mars)

« Nécessaire articulation services justice /emploi »

Partenariat à intervenir ML –PAIO / administration pénitentiaire (majeurs) ; ML –PAIO / PJJ (mineurs)

Vocation à s'inscrire dans volets **« prévention délinquance » ou « emplois » des CUCS.**

Donc à titre expérimental et pour 3 ans, dans **départements avec préfets égalité des chances**.

Effectifs ML renforcés (24 référents sup. Essonne, 93, Val d'Oise, Nord, Rhône, Bouches-du-Rhône)

**CIE « nouvelle formule » - DARES – 10/06**

Issu de la loi cohésion sociale, il est différent de l'ancien dispositif et les jeunes y sont plus présents.

**20,9 % contre 9,3 % dans l'ancien**

La part minima sociaux et handicapés diminue

**Mise en œuvre des actions préparatoires au recrutement – APR** (Cf. art. ML - *travail social*)

Nouvelle mesure formation prescrite par ANPE, de 1 à 3 mois : permettre chômeurs non indemnisés d'accéder à offres d'emploi non satisfaites

Notamment CIVIS + allocataires minima sociaux

**Objectif de 20 000 conventions APR pour 06**

**Base : convention** ANPE / employeur (programme formation interne) / stagiaire et à la fin contrat travail au moins 6 mois sur poste correspondant à formation reçue.

Prise en charge par l'Etat rémunération stagiaire…

ANPE repère offres et présente chômeurs

## Informations du mois

*ASH – 06-13-20/10/06 + 10/11/06 – 06 302 – 22*

*Le Monde – 28/10 & 01/11/06 – 06 302 - 22*

☺☺ ☹

*Très beau dossier ce mois-ci : la Fondation Abbé-Pierre décortique l'offre de logement social, toujours intéressant d'avoir un décodeur. Et puis le logement des jeunes est largement traité. Nous ne dirions pas pour autant que c'est encourageant.. Quant au rapport sur l'ANRU, il est à lire certes, et même à méditer... Note positive du côté des expulsions locatives. A suivre. On en oublierait les décrets d'application de la loi ENL….*

**Fondation Abbé-Pierre : le logement très social n'est pas qu'un problème d'argent**

**Juillet 2005** : la Fondation projetait de permettre la création de 1 500 logements très sociaux sur 2 ou 3 ans. L**e 10 octobre 2006 elle fêtait le millième**

**Elles soutient à hauteur de 5 à 10 %** (plus de 50% de l'aide de l'Etat) ces opérations initiées par assocs, unions économie sociale et coopératives

**« Nous avons montré** qu'avec de la volonté, des partenariat et de l'engagement, on est capable de monter un projet, même là où on nous dit qu'il manque du foncier… »

**Offre répartie sur 47 départements** : 57 % logements familiaux, 27 % pensions familles ou maisons-relais et 16 % résidences sociales jeunes

**Implantés** là où les besoins sont criants, dans les centres villes (promouvoir mixité sociale) ; à noter que 30 % est en région parisienne.

**Analyse de la Fondation sur l'offre globale**

La construction s'est accélérée (410 000 logements en 2005, chiffre le plus élevé depuis 20 ans)

**Mais** logements à **caractère social ne représentent qu'un quart de cette offre** et logements **locatifs véritablement sociaux représentent 10 %**

A aujourd'hui pour 2006 recul de 61% par rapport à 2005 des logements très sociaux (PLAI)

**Il faudrait tripler production actuelle pour atteindre 120 000 logements sociaux**

Les collectivités n'appliquant pas l'art 55 SRU ne sont pas seules en cause : la subvention Etat varie de 8 à 25 % du prix de revient. 50 % logements très sociaux financé en 04 ont été produits par assocs.

**1,3 million demandeurs logements sociaux**

**Logement des jeunes**

**« Enquête sur le logement des jeunes et sur le paysage CCLAJ en France** » - UNCLAJ

Etude annuelle (demande DHAS et DG urbanisme)

Photographie accès logement des moins 30 ans

**Plus de 42 000 jeunes** accueillis en 2005 dans les 41 CCLAJ et services « logement jeunes » ayant répondu à l'enquête (53 % de l'existant)

**76 % ont moins 26 ans**, la tranche 18/21 (43 %) en augmentation depuis 04 et familles monoparentales aussi (12 % contre 8 % en 04)

**36 % ont un emploi** dont un tiers en CDI sur TP

**Un sur trois** perçoit plus de 750 € mensuels : en 2003 la majorité se situait au-dessus de ce revenu

**40 % ont trouvé logement conforme leur projet** : 36 % dans le privé, 24 % dans HLM, 12 % dans logement avec ALT, 11 % sous-location, 10 % résidence social ou FJT, 4 % bail glissant.

**Union foyers jeunes travailleurs (UFJT)**

**Listes d'attente s'allongent** pour ses 42 000 logements (parfois 3 fois plus demandes qu'offres) et dépenses logements priment parfois sur santé

**Au total il manque 40 000 logements pour les jeunes : veut en créer 10 000 en 3 ans**

Soit augmentation du parc de 25 % et ce alors que 20 % des FJT sont en difficulté financière

Epargne solidaire sera notamment sollicitée

**La Sonacotra élargit son offre aux 16/25 ans**

Héberge déjà plus de 3 200 jeunes et a signé une convention avec l'Etat : faciliter accès logement pour 10 000 jeunes d'ici à 2008. Renforcement parc

**Le programme de rénovation urbaine manque de perspectives à long terme**.

Rapport commandé par l'ANRU qui coordonne le Programme de rénovation urbaine (PNRU) mis sur pied en 2003 pour améliorer conditions banlieues.

Exécuté par conseil général Ponts et Chaussées sur ≈10 sites, 200 acteurs de terrain rencontrés

« **Lacune** »: programmes ressemblant parfois à des « catalogues » d'actions ne s'inscrivant pas dans du long terme. « **La dynamique de transformation** » ne serait pas partout au rendez-vous

« **Décalage trop fréquent entre démarche urbaine** » l'emportant sur devenir socio-économique des quartiers (éducation, emploi…)

Les **démolitions** risquent de se heurter à des « **goulots d'étranglement** », du fait de retards pris dans la construction d'immeubles neufs

Déplore : habitants pas assez associés opérations relogement et manque d'accompagnement des « familles les plus lourdes »

Manque de pilotage et recours à des **« solution stéréotypées (…) là où il aurait fallu innover** »

Néanmoins « **dynamique collective positive** » .

**« Capital de confiance auprès de tous les acteurs locaux rencontrés** » résultant de l'ampleur des moyens mobilisés : Etat + 1 % logement engagés à hauteur de 10 milliards sur 2004 / 2013

**Beaucoup de jugements d'expulsions locatives et augmentation des recours à la force publique**

Hausse discontinue depuis 1999 et **diminution de 3,4 % en 2005** sous la barre des 10 000 (stats du ministère Justice). **On en est au même niveau**

Les politiques de prévention sont à l'œuvre néanmoins. A Paris par ex. a été signée une charte (2001) (préfecture, municipalité, bailleurs, juges, huissiers + assocs) et entre 2004 et 2005 les décisions d'expulsions ont baissé de 8,9 %

***A noter*** chiffres à manier avec précaution car longtemps ils ont été « flous ». *A suivre.*

**Les préfectures**, elles, sont plus strictes qu'avant sur

l'exécution des décisions de justice, notamment pour limiter indemnisation aux bailleurs (cf. été)

**Fondation Abbé Pierre et DAL** : « augmentation de près de 50 % en un an »

**La Fondation** estime que les mesures de prévention ne sont pas à la hauteur situations surendettement et pauvreté

**La hausse des loyers** enfin pèse sur les budgets. En 2005 dépenses logement représentent 27,4 % des ressources des salariés (contre 25,7 % en 2004).

Les bénéficiaires minima sociaux vivent la même situation : 19,5 % en 05 contre 17,7 % en 04 (Voir Etude DREES n° 534 sur www.sante.gouv.f

**Entrée en vigueur dispositions loi ENL**

*Circulaire UHC/DH n° 06-68 du 11/09/06*

Revient sur les 112 art, distinguant ce qui est d'application immédiate et ce qui attend un décret

Dispositions fiscales relatives aux centres hébergement urgence et création résidences sociales à vocation hôtelière sont d'application immédiate

**« Investissement locatif » Borloo ancien**

*Décret n° 06-1200, du 29/09/06, J.O. 30/09/06*

Propriétaire logement ancien s'engage à pratiquer loyer inférieur prix du marché (conditionné à ressources locataire) : avantages fiscaux

**L'USH déplore**

**Projet loi finances 07** : baisse 2,6 % crédits « Ville et logement »

**Aides à la pierre** : érosion (logement locatif social)

**APL** : baisse 3,8 % contribution Etat

**Autres infos**

**« Rapport sur rationalisation gestion APL »**

Issu de la 3° vague d'audit de modernisation et rédigé par IGF, CG Ponts et Chaussées, IGAS

Bercy attendait pistes de réduction des coûts gestion

**Actualiser barèmes** (décret 01/01 chaque année)

Simplification de la **prise en compte ressources**

Appliquer un **plancher de ressources**

www.audits.performance-publique.gouv.fr

**Logement social en outre-mer**

M. de Villepin promet **crédits supplémentaires**

**Rallonge 120 millions** sur 07-09 : accélérer relance et « rejoindre la norme fixée pour la métropole »

**Résorption** avant fin 1° trim. 07 du retard crédits paiement sur opérations engagées : ≈ 113 millions

**Conférence nationale** du logement outre-mer « dès janvier prochain et au moins une fois par an »

## Médecins du Monde exige une couverture maladie « véritablement universelle »

*ASH – 20/10/06 – 06 311 – 23*

☺ ☹☹

*Voilà : c'est clair, c'est simple et permet de croiser annonces et réalités. A lire. Quant à un vrai commentaire, il est de fait superflu dès les premières lignes.*

**En 2005 augmentation de 12.7 %** par rapport à 2004 du nb consultations dans ses centres (CASO)

**Augmentions affections psy**: 11 % consultations en 05 (de 5-6 % entre 2000 et 2003)

**Conséquence mise en place CMU** : moins de patients français (11 % public contre 22 % en 2000)

**Patients étrangers** : ≈ 33 % en France depuis - 3 mois (71 % situation administrative précaire

**Restrictions accès AME** : 22 % public sans droit à couverture maladie (2,5 fois plus qu'en 2001)

**78 % public relève en théorie d'un dispositif**

**Mais 82 %** d'entre eux n'ont pas de droits ouverts quand se présentent: méconnaissance, complexité démarches, mais aussi « la peur, opposée au principe d'une politique santé publique » engendrée par les réformes

**Et une fois les droits ouverts, difficultés d'accès aux soins** pour les personnes précaires. Résultat d'un testing MDM : refus de soins par 37 % médecins pour AME et 10 % pour CMU

**90 % généralistes acceptant patients CMU**, MDM redemande une **couverture « véritablement universelle »** incluant l'AME dans la CMU

Et aussi de remplacer l'obligation domiciliation par une seule demande d'adresse postale + information pros de santé et travailleurs sociaux sur dispositifs

En outre, demande application et extension mesures de cet été c/ hébergement d'urgence + opposabilité du droit logement

Enfin demande renforcement et multiplication des **Permanences d'accès aux soins de santé** (PASS, loi lutte contre exclusions) MDM en compte 50 alors que 350 étaient prévus : **« pas d'évaluation du dispositif, pas d'impulsion forte de l'Etat »**

*Rapport 2005 mission France de MDM – 08/06*

*Tel 01 44 92 13 87*

## Un portrait des fumeurs de cannabis

*Le Monde – 27/10/06 – 06 321*

☺

*A croiser avec vos constats. En particulier sur l'utilité de ces consultations semi-récentes. Parce que pour le reste, les chiffres sont en grande partie déjà connus.*

Rapport Observatoire drogues et toxicomanies

En 05, **280 consultations cannabis** mises en place : évaluation et orientation de jeunes consommateurs

De 03/05 à 05/06, accueilli 15 200 consommateurs et environ 12 400 personnes de leurs entourage

**Moyenne d'âge** : 21 ans et deux mois. Un quart est mineur et moins de 1 % de l'ensemble a moins de 13 ans. 13 % a plus de 25 ans.

**80 % sont des garçons**

45 % déclarent usage quotidien, 20 % une consommation régulière et 35 % occasionnelle (10 prises par mois)

**Plus du tiers des consommateurs sont déclarés dépendants**. Et cette proportion croît avec l'âge.

**Age moyen d'expérimentation : 14,5 ans**. Plus le cannabis a été expérimenté jeune, plus la fréquence actuelle est régulière.

40 % garçons adressés par orientation judiciaire, 30% sollicitation d'un tiers et 30 % spontanément, et ceux orientés par la justice sont les moins dépendants.

41 % des filles, elles, viennent spontanément.

Prise en charge en général sur 2 consultations mais peut être poursuivie (ou orientation structure)

**MILDT** : l'étude démontre la validité du dispositif

**« il n'y avait pas de lieu identifié pour la prise en charge du cannabis destiné à la fois aux jeunes et à leurs parents. Les consultations touchent vraiment leur cible (…) et démontrent qu'il était important de changer de représentations sur le cannabis »**

### Voir aussi rubriques Société c/ prisons et étrangers et Formations sociales

---

## ASH du 06 octobre 2006 – 06 308 - 31

## Guide de l'évaluation interne, version n° 1

☺☺

*On en parle, on en parle de l'évaluation ; voici un ouvrage qui vient du secteur pour en parler et consultable sur Internet. Pourquoi s'en priver ?*

Conseil national évaluation sociale et médico-sociale « **afin d'impulser culture de l'évaluation propre au secteur social et médico-social** »

Détaille **4 domaines incontournables** :

Droit, participations et sécurité des usagers

Etablissement dans son environnement

Projet d'établissement ou service

Organisation de l'établissement ou service

Observer activités et prestations, répondre questions indicatives: choix, réalisation, moyens, effets…

Repères et précisions : ce qu'il faut éviter, choix des outils, exploitation des données…

Le guide sera réactualisé et enrichi

www.social.gouv.fr, rubrique dossiers thématiques , établissements sociaux et médico-sociaux)

---

## ASH du 27 octobre 2006 – 06 308 - 31

## Mieux connaître les inégalités pour mieux les combattre

☺☺☺ ☹☹

*Il nous plaît ce dossier, si nous osons nous exprimer ainsi. Nous vous engageons à en prendre connaissance et l'Observatoire des inégalités notamment semble livrer un travail « à la fois scientifique et militant » tout à fait digne d'intérêt.*

***« Disparités régionales de santé » – DREES***

Premier bilan objectifs santé publique loi 2004

**21 indicateurs** : **persistance d'inégalités sociales et territoriales fortes**

Surmortalité infantile en Lorraine, tuberculose et sida en Ile-de-France, mortalité prématurée Nord-Pas-de-Calais. Sans

parler des DOM.

L'analyse porte aussi sur mortalité « évitable » sur laquelle peut jouer la prévention (alcool, tabac…)

Disponible sur www.sante.gouv.fr

## Inégalités socio-sanitaires en France. De la région au canton

L'échelon régional à son tour peut cacher disparités.

La Fédération nationale des observatoires régionaux de santé porte donc l'analyse au niveau des cantons

Centaines de cartes (+ chapitre spécifique DOM)

Réorganisation en 7 « classes » : dessine France différente de celle des découpages administratifs

Souligne **« influence des déterminants sociaux, plus fortement corrélés aux facteurs de santé que les variables d'offre de soins »**

*FNORS - Ed. Masson – 32 €*

**L'Etat des inégalités en France, 2007**

L'Observatoire des inégalités livre un travail plus global. Partie statistique + analyses sur emploi, précarité, logement, discriminations, école…

**Déplorent que les institutions officielles dressent un « portrait trompeur » de la société française en laissant croire à une réduction des inégalités**

Ce travail conclut à leur remontée.

Mais cela n'a rien d'inéluctable : appellent à un débat sur pistes d'actions susceptibles de réduire des écarts nuisant à la cohésion sociale

*Ed. Belin – 19,90 €*

## Ouvrages d'application pratique

**Code des droits contre l'exclusion 2006**

☺☺

*Paraît bien utile. A vous de voir*

Qui peut bénéficier d'un logement HLM ? Que faire en cas de mesure d'éloignement du territoire ? etc..

**Travail collectif** : professionnels du droit et praticiens de terrain sous la direction des Pdts d'Emmaüs France, M. Hirsch, et de Droits d'urgence, M. Chemla

*Ed. Dalloz – 24 €*

## « Signaler, prévenir, réprimer » - Nécessité et dérives

☺☺

*Ce n'est jamais simple. Alors nous mentionnons, en plein réforme de la protection de l'enfance.*

« Empan » se penche sur les aspects sociaux, juridiques et cliniques de cette notion

Est-ce toujours protéger ?

*« Empan » n° 62 – 06/06 – Ed.. Erès – 16 €*

## Où l'on parle de vous

☺☺

*Deux ouvrages sur vous en tant que professionnels, pourquoi vous êtes là, comment on vous enseigne à être là. A connaître. Deux prix différents engendrant peut-être deux approches différentes ?....*

## « Enseigner le social » - n° 135 – 10/06

Former travailleurs sociaux : pourquoi, comment, dans quel cadre ?

« *Informations sociales* » croise des points de vue (chercheurs, enseignants, professionnels) et aboutit à un tableau contrasté.

Cerner risques et inquiétudes dans une configuration non stabilisée (beaucoup d'acteurs : régions, universités, employeurs, Europe)

*Tel 01 45 65 52 52 – 5 €*

## La construction des légitimités professionnelles dans la formation des travailleurs sociaux

Les formateurs ne parlent plus de vocation mais sélectionnent les futurs travailleurs sociaux sur qualités personnelles d'ordre moral et relationnel

Ensuite « optimisées » par les instituts formation

On passe **d'attitudes individuelles à des « aptitudes** spécifiques qui, socialement reconnues, deviennent des qualifications »

*Michel Perrier – Ed. L'Harmattant – 24 €*

## Et pour la fin

☺

*Nous avons gardé deux ouvrages aux formats, sujets et auteurs plus habituels.*

## Economie politique de l'action sociale

Mettre en lumière la dimension économique de l'action sociale : éclairages sur dispositifs, intervenants, modalités d'évaluation.

**Donne à réfléchir sur choix politiques pouvant être coûteux et désastreux faute de pilotage**

Notamment protection de l'enfance dont décisions concernent 10 % population : enfants, parents, proches, professionnels, familles d'accueil…

Dégager pistes pour améliorer système fonctionnant sans perspective d'ensemble

N'épargne ni travailleurs sociaux, ni Etat, ni conseils généraux ni fédérations d'assocs…

*Sous direction P. Naves – Ed. Dunod – 27 €*

## Pourquoi on nous a séparés ? Récits de vie croisés : enfants placés, parents et professionnels

Recueil de témoignages faisant apparaître que : **« l'incompréhension du sens de la séparation est la principale cause de souffrance des intéressés »**

Ca marche quand un travailleur social donne au parent la sensation d'être reconnu en tant que tel

*C. Abels-Eber – Ed. érès – 23 €*

☺☺

*Nous attirons votre attention sur le guide des CUCS : peut-être opportun de s'y pencher en ces temps d'appel d'offre.*

*Et puis nous vous recommandons de vous fier à votre inspiration. D'autant que nous réduisons le volume de cette rubrique autant que faire ce peut pour qu'elle soit plus abordable en terme de temps.*

## ASH du 13 octobre 2006 – 06 301 - 32

**Le guide méthodologique des CUCS**

Mis en ligne par la DIV : rappel des principes fondateurs et orientations plus techniques relatives au processus d'élaboration des contrats

Dispo sur http://i.ville.gouv.fr

**L'Agence nationale pour la cohésion sociale**

Se substituera au Fasild le 19/10/2006, date de son 1° CA, avec notamment MM. Seillier et Petitclerc

Elle commencera à délivrer « l'agrément aux assocs « qui veulent accueillir des jeunes dans le cadre du service civil volontaire.

***« Les comptes de la protection sociale en 05 »***

Prélèvements sociaux obligatoires représentaient 21,6 % du PIB en 2005

Augmentation de 3,6 % sur un an, un peu plus vite que le PIB (3,1 %)

Pour 1° fois depuis 2001, croissance des ressources supérieur à celle des dépenses (0.8 %)

**Taux de redistribution de 29.6, %** : supérieur à la moyenne de l'Europe des 15 (27,2 %), de l'Irlande à 15,8 % à la Suède à 32,3 %

*DREES - Etudes et résultats n° 526 – 10/2006*

Dispo sur www.sante.gouv.fr

**« Défense deuxième chance »**

1 an après le lancement du programme, 10 centres ont ouvert et il devraient être 20 à la fin de l'année.

Fin 2006, 3 000 jeunes auront pu en bénéficier

« 90 % volontaires ayant achevé cursus ont trouvé emploi ou intégré dispositif de formation classique ou professionnelle » (ministres défense et travail)

**La Commission européenne propose de consolider les services d'intérêt général**

« Le temps est venu de consolider un cadre réglementaire applicable aux SIG dans l'Union ». Communication d'ici à la fin de l'année

Devrait être fondé sur **4 principes** : **subsidiarité** « le cadre des SIG demeure de la responsabilité des Etats membres » ; **primauté service public** « incompatible avec des marchés ouverts et concurrentiels » ; **adaptabilité** ; **sécurité juridique**

## ASH du 20 octobre 2006 – 06 314 - 32

**Mise en œuvre des mesures retenues dans le cadre du dernier Conseil interministériel villes**

*Circulaire DIV / justice JUS a 06000265 C, 17/07*

Développement CIVIS jeunes sous mains justice

Programme « parrainage » vers ces jeunes (emploi)

**A partir des maisons justice et droit, partenariat avec tous les acteurs locaux, prévention délinquance précoces et manifestations désocialisation (absentéisme scolaire par ex.)**

Développement « TIG citoyens » pour personnes placées sous main de justice

Augmentation nb points d'accès au droit

Accueil victimes en hôpital, notamment en ZUS

Développement accès culture et sport en prison

Financement Fonds interministériel à la Ville

Pérennisation projets engagés peut être envisagée dans cadre des CUCS (territoires politique ville)

**Le Parlement adopte la loi renforçant le contrôle de la validité des mariages**

Le 12 /10 : donner pouvoirs publics davantage de moyens pour lutter contre « mariages simulés »

Le garde des Sceaux : « 50 % des acquisitions nationalité se font par mariage (…) le nb d'annulations ne cesse d'augmenter depuis 10 ans et dans leur très grande majorité concernent des mariages mixtes »

Loi prochainement en *Législation*

**Audits de modernisation, 5° vague**

**AME** : « évaluer pertinence dépense » et « améliorer degré fiabilité de la facturation »

**Gestion prime pour l'emploi** : contenir risque de fraude et réduire nb d'erreurs déclaratives

**Aide juridictionnelle** et **versement des subventions aux assocs dans le cadre du conseil développement vie associative**

**6° rapport du Conseil national du sida**

*Ethique, Sida et société* : rassemble avis, rapports et communiqués 2004 et 2005

www.adocumentationfrancaise.fr

**Employeurs économie sociale vont demander la reconnaissance de leur représentativité**

« En nb de salariés, l'économie sociale représente plus qu'agriculture et professions libérales réunies »

Cette revendication n'est pas nouvelle mais c'est la 1° fois qu'elle devrait faire l'objet d'une demande officielle par l'Usgeres

**Propositions Commission européenne face au vieillissement de la population**

Poursuivre réforme retraites et mener politiques familiales actives

« **Exploiter avantages inhérents à l'immigration pour le marché de l'emploi** ». La Commission estime nécessaire de renforcer l'intégration des étrangers, et donc **« lutter contre les préjugés, désigner les vrais obstacles à surmonter, rappeler aussi les richesses de la diversité** »

## ASH du 27 octobre 2006 – 06 319 - 32

**La carte « famille nombreuse » bientôt « officiellement » étendue à tous les étrangers en situation régulière**

La carte nouvelle formule conservait sa même base légale que l'ancienne (loi 1924) qui la réservait aux « citoyens français et aux originaires des colonies françaises ou des pays de protectorat »

La HALDE s'est saisie de ce dossier et a condamné en septembre la condition de nationalité

Une modification « sera introduite dans le projet de loi de protection de l'enfance » examen fin 11/06

Profitera à 38 000 familles supplémentaires

**Lien universités / entreprises**

La commission université-emploi a remis rapport

Recommande repenser système l'orientation.

**Chaque année 80 000 à 100 000 étudiants quittent l'université sans diplôme**.

Propose parcours d'orientation : dossier en février de terminale, entretien à l'université après le bac et évaluation fin du 1° semestre d'université

Propose création 40 à 50 000 places IUT / STS

**Elisan : réseau européen pour l'inclusion et l'action sociale locale**

C'est le groupement européen lancé par l'Unccas

Assurer meilleure prise en compte de la contribution des élus action sociale locale à la mise en œuvre de la politique sociale européenne

Mieux faire connaître l'action sociale en Europe

Déjà des élus d'une vingtaine de pays

---

## Le Monde – 21 octobre 2006 – 06 322 - 32

**Un institut musulman devrait voir le jour en 2011 à Paris**

Lancement officiel: projet d'Institut des cultures musulmanes (18° arrdt).

2 bâtiments : centre universitaire et activités culturelles. Officieusement, dans les 2, est prévu « espace modulable » pour accueillir 1 000 personnes ( prière). Mosquées actuelles trop petites.

Montage juridique compatible loi 1905 : bâtiments appartiendront à 1 fondation dotée par Ville et partenaires privés. Salles prière louées aux associations.

---